



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

**Objet : INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT (ALSH) ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

***Considérant** le projet INCA visant à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et l'intérêt, dans ce cadre, de supprimer les rideaux actuellement présents au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),*

***Considérant** les températures particulièrement élevées constatées dans les locaux de l'ALSH en période estivale, nuisant au confort des enfants accueillis et du personnel,*

***Considérant** les travaux de rénovation thermique engagés par le Département de la Lozère sur le Collège Marthe Dupeyron, qui abrite les locaux de l'ALSH,*

***Considérant** l'intérêt d'installer des volets roulants afin d'améliorer le confort thermique des locaux en période estivale, tout en supprimant les équipements susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens,*

***Considérant** l'opportunité de réaliser ces travaux dans le prolongement du chantier conduit par le Département, permettant de bénéficier de conditions financières avantageuses,*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

VALIDE le projet d'installation de volets roulants sur les menuiseries de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération, établi comme suit :

Montant total de l'opération : **16 550,16 € HT**

Plan de financement :

- Subvention sollicitée auprès de la CCSS : 10 757,60 €
- Subvention sollicitée auprès de la MSA : 1 324,01 €
- Subvention sollicitée dans le cadre du projet INCa : 1 158,51 €
- Autofinancement de la Communauté de communes : 3 310,04 €

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions mentionnées ci-dessus.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier et pour signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.